



Procès-verbal Conseil d'établissement de l'école

École Jean-Grou

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys - CSSMB

Lieu : ☒ X 805 rue Tassé
☐ Rencontre virtuelle

Heure : 18h

Séance : ☒ X Ordinaire

Date : 24 novembre 2025

☐ Extraordinaire

1. Prise de présences, vérification du quorum et ouverture de séance

Nom du membre	Présent	Absent
Parents		
Natacha Mercier-Aubin	☒	☐
Tariq Moujoud	☒	☐
Sujata Burnah	☐	☒
Mirna Borghol	☐	☒
Caroline Ly (en remplacement de Deeya Burnah)	☒	☐
Sheetal Pathak	☒	☐
Membres du personnel (enseignant, de soutien, professionnel non enseignant et de service de garde)		
Cécile	☒	☐
Farah Pierre	☒	☐
Jihane Chakir	☒	☐
Guylaine Larivière	☐	☒
	☐	☐
	☐	☐
Membres de la communauté		
Eliza Mulstein	☐	☒
	☐	☐
Équipe de direction		
Directrice : Geneviève Gagnon	☒	☐
Directrice adjointe : Émilie Audet	☒	☐

Vérification du quorum et ouverture de la séance :

CONSIDÉRANT QUE	Le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.
EN CONSÉQUENCE	La séance est ouverte à 18h04 après avoir constaté que toutes et tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et que le quorum est respecté.

Numéro de résolution :
CÉJG#25-26_010

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE	Un ordre du jour a été élaboré et communiqué aux membres du conseil d'établissement. La direction demande le report du point sur le nouveau plan de lutte.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Farah Pierre et appuyé par Natacha Mercier-Aubin
Numéro de résolution : CÉJG#25-26_011	IL EST RÉSOLU QUE ☐ L'ordre du jour proposé soit adopté avec modification.

3. Période des questions du public, s'il y a lieu

Question d'un parent concernant les problèmes avec un chauffeur d'autobus
Tariq Moujoud expliquera que la direction est en communication avec le service de transport lorsqu'il s'agit de problèmes relié au service de transport.

4. Mot de la présidence et correspondance, s'il y a lieu

Proposition du projet de MOBA pour encourager la mobilité active
Il est proposé de commencer avec une activité. Sheetal Pathak fera la démarche d'inscription pour avoir des informations supplémentaires.

5. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025 et le traitement de ses suivis

CONSIDÉRANT QUE	La séance précédente s'est tenue le 30 septembre 2025 et que le procès-verbal de celle-ci a été envoyé aux membres le 18 novembre 2025.
CONSIDÉRANT QUE	Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et consentent à la dispense de lecture du procès-verbal.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Natacha Mercier-Aubin et appuyé par Caroline Ly.
Numéro de résolution : CÉJG#25-26_012	IL EST RÉSOLU QUE Le procès-verbal est approuvé sans modifications et la lecture en est dispensée.

6. Points à traiter à l'ordre du jour, tel qu'adopté

6.1 Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP)

CONSIDÉRANT QUE	La présentation de la planification annuelle de l'enseignement des COSP est complétée par la direction.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Natacha Mercier-Aubin et appuyé par Tarik Moujoud.
Numéro de résolution : CÉJG#25-26_013	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité D' la planification de l'enseignement des COSP pour les élèves du 3^e cycle

6.2 Nouveau plan de lutte

CONSIDÉRANT QUE	Reporté
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par _____ et appuyé par _____.
Numéro de résolution :	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ QUE

6.3 Nouvelle version du code de vie

CONSIDÉRANT QUE	La nouvelle version du code de vie ne change pas de façon majeure. Un nouveau libellé imposé est lu et proposé par la direction pour respecter les demandes du ministère de l'éducation.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Caroline et appuyé par Cécile.
Numéro de résolution : CÉJG#25-26_014	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ QUE la nouvelle version du code de vie soit adoptée

6.4 Rapport analytique détaillé du budget 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE	La direction présente en détails le budget et répond aux questions.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Farah Pierre et appuyé par Caroline Ly.
Numéro de résolution : CÉJG#25-26_015	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ QUE le rapport analytique détaillé du budget 2024-2025 soit adopté

6.5 Critères d'admissibilité pour l'aide financière

CONSIDÉRANT QUE	La direction présente les critères d'admissibilité pour l'aide financière pour l'année scolaire aux membres du Conseil d'établissement. Il s'agit d'aide ponctuelle souvent pour des familles nouvellement arrivées. La direction assure un suivi de ces familles.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Jihane Chakir et appuyé par Natacha Mercier-Aubin
Numéro de résolution : CÉJG#25-26_016	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ QUE les critères d'admissibilité pour l'aide financière soient adoptés

6.7 Sorties éducatives

CONSIDÉRANT QUE	La directrice adjointe présente les prochaines sorties.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Caroline Ly et appuyé par Natacha Mercier-Aubin.
Numéro de résolution : CÉJG#25-26_017	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ QUE l'ensemble des sorties présentées soit adopté

7. Points d'information

- a. Vie de l'école
Le tutorat commencera après le congé des fêtes.
- b. Déjeuner de Noël
Jeudi 18 décembre
- c. Épelle-moi Canada
- d. Célébration école
Cachette

8. Service de garde

Aucun point

9. Rapport de la personne déléguée au comité de parents (point d'information)

Rencontre le 30 octobre

Élection

Partage du projet MOBA

10. Compte rendu de l'OPP

Marché de Noël organisé par l'OPP : 10 décembre après l'école

Impliquer les élèves plus vieux du service de garde pour aider et participer à un kiosque pour vendre des biscuits ou autres gourmandises.

Tirage à organiser

11. Affaires diverses

Sheetal Pathak soulève les enjeux de violence envers le personnel. La direction s'exprime à ce sujet. Elle nomme sa préoccupation et informe les membres du Conseil d'établissement de la démarche actuelle de réflexion.

La présidente du CÉ informe qu'il existe de la formation à ce sujet.

12. Levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE	L'ordre du jour est épuisé
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Farah Pierre et appuyé par Tariq Moujoud.
Numéro de résolution : CÉJG#25-26_018	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ DE lever l'assemblée de la séance ordinaire à 19h59

10. Signature de la présidence et de la direction d'établissement

Présidence _____

Direction d'établissement _____